

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 février 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 02-2015 Adaptation des émoluments de l'Office de la population
Adoption du règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population

Le Conseil communal de Pully

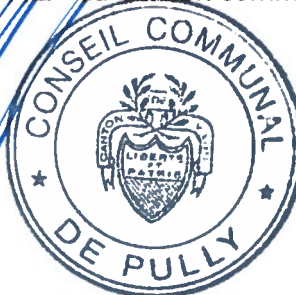
vu le préavis municipal N° 02-2015 du 5 novembre 2014,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet.

décide

d'adopter le nouveau Règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population, lequel annule et remplace le Tarif des émoluments relatifs aux actes accomplis par le contrôle des habitants de la Commune de Pully du 10 novembre 2004.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

Cédric MILLIQUET



La secrétaire

J. Vallotton

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 12 février 2015